

Principales propositions

des candidats à la présidentielle pour les mères

Accompagnement de la maternité

Santé des mères et des enfants

Jean-Luc Mélenchon

- Renforcer le planning familial
- Rembourser le traitement hormonal de la ménopause
- Allonger à quatorze semaines le délai légal pour pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG) et supprimer la double clause de conscience des médecins

Fabien Roussel

- Accès libre et gratuit à la contraception, sous toutes ses formes et sur tout le territoire garanti. Sur le délai de recours à l'IVG, comme le recommande le Planning familial, la France s'alignera avec les pays européens les plus progressistes, en vertu de la « clause de l'Européenne la plus favorisée ». Les femmes ne pourront se voir refuser d'exercer leur droit de façon égale sur l'ensemble du territoire par des délais d'accès à l'IVG qui les en empêcheraient.
- Installation de distributeurs de protections hygiéniques dans tous les lieux et établissements publics.
- Réouverture des maternités de proximité, et adoption d'un plan de lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales.

Yannick Jadot

- En coordination avec les branches famille et maladie, et en partenariat avec les parents, préserver les 1000 premiers jours de l'enfant des pollutions toxiques, de sa conception à ses 2 ans (consultations pré-conceptionnelles et pré-natales ; protéger la santé du fœtus sur le lieu de travail de la mère, détecter les troubles et pathologies d'origine environnementale dans les PMI).
- Lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques. Mettre en œuvre un ensemble de mesures pluridisciplinaires pour lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques remettant les femmes au centre de leur parcours gynécologique. Par la prévention et la formation des professionnel·le·s de santé sur la bien-veillance dans les soins, par des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des soignant.e.s et par des moyens dédiés. Faciliter les procédures de signalements et veiller à la stricte application des lois et

des sanctions existantes relatives à ce type de violences et au renforcement des moyens juridiques.

- Constitutionnaliser le droit à l'IVG. Sanctuariser le droit à l'avortement en l'inscrivant dans la constitution comme un droit inaliénable. Faciliter la pratique de l'IVG en permettant qu'elle soit réalisée par des sage-femmes et en allongeant son délai à 14 semaines. Supprimer la clause de conscience spécifique à l'IVG et permettre un meilleur accès aux femmes sur les territoires désertés.
- Ouvrir une procréation médicalement assistée (PMA) effectivement pour toutes. Autoriser la méthode de la "double maternité" (ROPA) pour permettre aux femmes lesbiennes de mener à bien leur projet d'enfant. Permettre le don de spermatozoïdes "amical" en révisant l'alinéa 1 de l'article L214-7 du code de la santé publique, notamment pour favoriser le don de sperme.
- Ouvrir la procréation médicalement assistée aux hommes transgenres pour mettre fin à cette discrimination institutionnelle transphobe qui subsiste dans notre droit. Pérenniser les campagnes visant à valoriser le don de gamètes et les donneur-se-s et lever les freins administratifs aux dons.
- Reconnaître automatiquement les enfants nés par gestation pour autrui (GPA) à l'étranger. Dans l'intérêt de l'enfant, porter la reconnaissance automatique de la filiation des enfants né-e-s de GPA à l'étranger, notamment pour le second parent aujourd'hui contraint de suivre une procédure d'adoption administrativement lourde pour être reconnu comme parent.

Emmanuel Macron

- Une politique ambitieuse pour la santé des femmes.
- Poursuite du déploiement de la politique des 1000 premiers jours de l'enfant.

Valérie Pécresse

- L'organisation du travail des futures mères mérite un dialogue social approfondi et constructif. Dans ce cadre, je souhaite mettre en place le « droit de demander » afin de permettre aux salariées de pouvoir bénéficier d'ajustements dans l'organisation du travail.
- En vue d'éviter la prématurité, je souhaite en particulier adapter l'organisation des maternités et leurs moyens aux évolutions de la prise en charge des mamans et de leur bébé.
- La grossesse est une période très particulière dans la vie d'une femme et nous devons mettre en œuvre tous les moyens pour accompagner au mieux les femmes enceintes quel que soit leur lieu de résidence. Je veux une équité de traitement sur tout le territoire national. En premier lieu, en lien avec l'ensemble des professionnels de santé et les représentants des associations de patients, j'entends engager une refonte des décrets de périnatalité qui ont aujourd'hui 25 ans (ils datent de 1998). Les soins autour de la naissance ont en effet profondément évolué au cours des 25 dernières années et nous devons tenir compte des attentes nouvelles des femmes. Il nous faut ainsi revoir en profondeur les organisations de soins, nous placer aux standards de qualité les plus hauts. Aujourd'hui, beaucoup de soignants ont le terrible sentiment de ne pas prendre en charge aussi bien qu'ils le souhaiteraient les mamans et leurs bébés. Or, nous savons combien ce sont dans ces instants de la grossesse que se tissent une partie des futurs liens mère-enfant. L'enjeu est clair : garantir aux Françaises le meilleur niveau de qualité au monde, accompagner les femmes et le couple tout au long de la maternité. Dans les faits, cela passe par de nouvelles

organisations de travail et de soins, par une augmentation des moyens humains médicaux dans les maternités, par un effort important de formation des professionnels et par un renforcement des équipes et des missions notamment des équipes de sages-femmes. Je souhaite aussi instituer une consultation obligatoire et remboursée de pédiatrie au 4ème mois de grossesse dans le but de préparer les couples à la parentalité. C'est une période essentielle pendant laquelle les mamans et les papas sont encore disponibles et qui permettra de préparer l'arrivée de l'enfant et d'en anticiper les nombreuses conséquences. Cette consultation me semble essentielle au bien-être des bébés, de leurs parents. Elle constitue aussi un outil de prévention des violences et maltraitances.

- Pour l'accouchement, j'engagerai une concertation avec l'ensemble des professionnels de santé concernés pour réviser les décrets de maternité pour tendre vers l'objectif d'une sage-femme par femme qui accouche en salle de naissance. Je souhaite aussi aller au bout de l'universitarisation des parcours des sage-femmes et leur donner plus de compétences. J'ai conscience du manque d'attractivité de la profession des sage-femmes. C'est une filière très sélective et une profession qui se caractérise par de très lourdes responsabilités. C'est notamment pourquoi j'engagerai une concertation pour revaloriser les forfaits d'accouchements qui s'élèvent aujourd'hui à 350 euros et qui ne tiennent pas compte de la durée de l'accouchement. Il faut aussi répondre aux nouvelles attentes des futurs parents. Il faut poursuivre et accompagner cette évolution, qui doit évidemment avant tout garantir la sécurité de la mère et de l'enfant au moment de l'accouchement. Enfin, il y a aussi une forte demande des pères de pouvoir accompagner le projet de grossesse et d'accouchement. Certaines municipalités ont mis en place des actions dédiées aux futurs pères pour les accompagner et répondre à leurs questions : ces initiatives doivent être encouragées.
- Pour les maisons de naissances, l'analyse du fonctionnement des maisons de naissance existantes et du niveau de satisfaction des femmes doit être poursuivie. Leur adossement à des structures hospitalières me semble un gage de sécurité à la fois pour les mères et les enfants. Les maisons de naissance, qui sont actuellement très peu nombreuses, correspondent à de véritables attentes de la part de futures mères. Au vu de l'évaluation de leur fonctionnement 5 et du niveau de satisfaction des mères, je suis naturellement prête à engager une réflexion pour en augmenter le nombre.
- Concernant l'accouchement à domicile, je suis très attachée au libre choix des femmes, mais dans la stricte limite qui est celle d'assurer leur sécurité et celle de l'enfant à naître.
- Concernant l'allaitement : les données scientifiques, longtemps débattues, sont désormais claires et en faveur de l'allaitement maternel. Nous devons là encore accompagner le libre-choix des femmes. Il faut informer et accompagner tout en respectant le choix individuel de chaque femme. Cette question rejoint celle concernant un référent dans le suivi de la grossesse et dans la période qui suit l'accouchement. Là encore, les sage-femmes sont LA personne ressource pour 6 l'information, la mise en route de l'allaitement et son suivi pour accompagner les doutes ou les petits ratés car rien ne remplace le lien humain. Pour cela nous avons besoin de soutenir cette profession et de mieux valoriser leur parcours et leur carrière. La consultation obligatoire au 4ème mois de grossesse pourra permettre d'aborder ces sujets en amont et d'accompagner les parents dans leur choix
- Concernant la dépression post-partum : la santé des femmes sera l'une des priorités de mon quinquennat. L'an dernier, la très sérieuse enquête épidémiologique française qui étudie les causes de décès associées à la grossesse et l'accouchement a montré que le suicide est devenue la 2ème cause de mortalité maternelle dans notre pays, juste derrière les causes cardiovasculaires. Par ailleurs, la dépression du post partum concerne 1 femme sur 6 en France et l'on sait qu'elle est actuellement très sous-évaluée. On sait pourtant la prendre en

charge, souvent au travers d'une prise en charge psychologique dédiée. C'est capital, car on connaît également le lien entre le psychisme des mères et le lien mère-bébé, indispensable au développement de l'enfant. Il faut d'abord mieux repérer les femmes avec une fragilité psychique qui devront être mieux suivies et mieux accompagnées dans les semaines et mois qui suivent la naissance. Le dépistage de la dépression du post-partum doit également être considérablement amélioré. A cette fin, je souhaite promouvoir la recherche pour étudier les nouvelles stratégies de dépistage, avec notamment la possibilité de s'appuyer sur des outils numériques. La prise en charge psychologique de ces femmes doit, par ailleurs, être remboursée : il ne s'agit pas d'un soutien psychologique « de confort » ! Par ailleurs, je souhaite mettre en place une consultation mère-enfant dans la première année de vie de l'enfant pour que les mères qui viennent consulter pour leur bébé puissent elles aussi rencontrer un professionnel de santé. 7 Sur cette question aussi, l'amélioration de la collaboration ville-hôpital au sein d'un territoire est un enjeu majeur.

- Reconnaître pleinement l'endométriose comme une affection longue durée. Lever le tabou sur les règles douloureuses et instaurer un congé spécifique de deux jours par mois sur avis médical.
- Abaisser le taux de TVA à 2,1% (taux légal le plus bas) sur les produits d'hygiène féminine et les couches.

Nicolas Dupont Aignant

- Infléchir la politique de santé publique afin que l'offre de soins spécifiques aux femmes (gynécologie, maternité, accès à l'IVG, fréquence des tests de dépistage et de contrôle...) soit correctement assurée.

Marine Le Pen

- Arrêter les fermetures des lits à l'hôpital public et des maternités.

Soutien financier à la maternité

Jean-Luc Mélenchon

- Cf les propositions sur les modes de garde

Anne Hidalgo

- Cf les propositions sur les modes de garde

Yannick Jadot

- Allocations familiales de 70€ par mois et par enfant versées dès le 1^{er} enfant.

Emmanuel Macron

- Cf la proposition sur les modes de garde

Valérie Pécresse

- Mon objectif est de rétablir, après dix ans de recul continu sous François Hollande et Emmanuel Macron, une grande politique familiale ambitieuse et universelle, afin de créer les conditions d'une reprise durable de la natalité. Pour cela, je créerai une prime à la natalité avec une allocation familiale de 900€ par an versée à tous les parents pour leur 1er enfant jusqu'à ses 18 ans. Cette allocation dès le premier enfant est clé, car il faut encourager les parents qui ont un projet d'enfant et qui hésitent actuellement pour des raisons matérielles. Il ne faut pas sous-estimer le bouleversement que représente l'arrivée du 1er enfant. Par ailleurs, l'universalité des allocations familiales sera restaurée et les allocations familiales au deuxième et au troisième enfant seront également augmentées de 15 % : 150€/mois avec 2 enfants et plus de 300€/mois pour 3 enfants.
- Restaurer l'universalité des allocations familiales et du complément mode de garde pour les familles.
- Instaurer un délai de cinq ans de résidence régulière en France pour toucher les prestations familiales.
- Cf aussi les propositions spécifiques pour les modes de garde, les familles monoparentales, les personnes handicapées et les retraites des mères.

Eric Zemmour

- Revenir à l'universalité des allocations familiales.
- Doubler le plafond du quotient familial
- Attribuer une bourse de naissance de 10000€ pour chaque enfant né en zone rurale
- Réserver les prestations familiales aux familles françaises
- Cf aussi les aides spécifiques pour les modes de garde et les familles monoparentales.

Nicolas Dupont Aignant

- Majoration des allocations familiales pour les foyers ne payant pas d'impôt sur le revenu.
- Allocations et quotients familiaux, prestation d'accueil du jeune enfant, rétablis au niveau de 2012.
- Multiplier par 2 le plafond de revenu pour toucher les allocations familiales, les ouvrir dès le premier enfant et les rendre plus incitatives pour le troisième enfant. Pour toucher ces allocations, les étrangers devront avoir une résidence habituelle depuis plus de 5 ans sur notre territoire (contre 6 mois actuellement)
- Rétablir la réduction du prix de la cantine pour les familles de 3 enfants et plus

Marine Le Pen

- Créer un prêt à 0% pour les jeunes familles françaises transformé en subvention pour les couples qui auront un 3e enfant.
- Réserver les aides sociales aux Français.
- Instituer une part fiscale complète dès le deuxième enfant.
- Supprimer les impôts sur l'héritage direct pour les familles modestes et les classes moyennes.
- Exonérer les donations des parents mais aussi des grands-parents à leurs enfants et petits-enfants jusqu'à 100 000€ par enfant tous les dix ans.
- Instaurer un prêt public à taux zéro sur dix ans, pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, qui viendra compléter tout prêt immobilier souscrit auprès d'une banque par les couples dont la moyenne d'âge est inférieure à trente ans, et dont au moins l'un des deux membres est Français. Et pour encourager les projets familiaux, le capital restant dû sera transformé en don à la naissance de leur troisième enfant.
- Cf aussi les aides spécifiques aux familles monoparentales